

1503 (21 DÉCEMBRE).

Mention de Robert Poillevillain, naguères
m^e part^{er} de Rouen, qui, en vertu de lettres
non scellées, demande deux ans de bail de
plus. Les généraux ordonnent aux gardes
de donner pour un an la monnaie au plus
offrant et dernier enchérisseur.

(A. N. Reg. Z, 1^h, 7.)